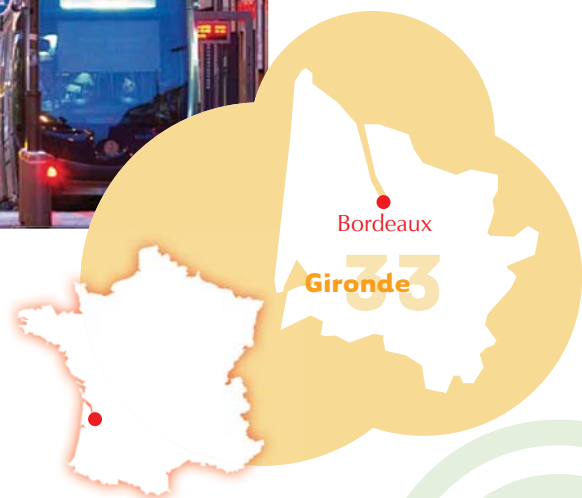


La communauté urbaine de Bordeaux

Vers la Métropole sobre



Portrait

Type de collectivité : **Communauté urbaine**
Population de l'agglomération : **708 880 Hab.** (source INSEE 2009)
Région : **Aquitaine**
Obtention du label : **2012**
Niveau du label : **Cit'ergie®**
Echéance de renouvellement du label Cit'ergie® : 2016

Ce qu'apporte Cit'ergie®

Possédant déjà un Agenda 21 et un Plan Climat Energie Territorial (adoptés en 2011), il ne s'agissait pas pour la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) de « refaire le travail », ni de compléter le plan d'actions qui comporte déjà 140 mesures. Grâce à Cit'ergie®, la CUB a pu bénéficier de l'expertise d'un conseiller pour mettre en place une démarche de management, qui s'est notamment traduite par la remobilisation massive de l'équipe de référents Plan Climat suite à une restructuration des services communautaires, et par l'appropriation d'outils efficaces de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'actions. La confrontation à mi-parcours du plan d'actions communautaire avec le référentiel Cit'ergie® a également mis en évidence ses points de force et ses faiblesses et a fait émerger des pistes d'amélioration.

Néanmoins, l'évaluation a été parfois délicate car la CUB intervient sur un territoire étendu et peuplé. Cela conduit, d'une part à multiplier les actions dans l'ensemble de ses champs de compétences, et d'autre part, à intervenir, au gré des sollicitations et des opportunités, sur des thématiques qui n'entrent pas formellement dans le champ de ses compétences.

Pour le Comité Stratégique Développement Durable et l'équipe projet, la possibilité de partager les retours d'expériences avec d'autres collectivités exemplaires est également un sérieux apport.

Ils ont dit...

« Après une année d'expérimentation du Plan Climat et suite à la récente réorganisation des services, il s'agit d'établir avec Cit'ergie® un premier bilan, et de redéfinir ou d'adapter si besoin certaines mesures. Ce qui a donc attiré la CUB, c'est avant tout le processus d'amélioration continue du label qui enrichit fortement le management par la qualité de la politique énergie climat. Ce type de management est en place pour de nombreuses politiques de la CUB. C'est le cas maintenant pour le Plan Climat. »

Laure Curvale,
Vice-présidente au plan climat, à la concertation,
à la HQE et aux réseaux de chaleur

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® (eea®), mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Autriche...) et déjà accordé à plus de 500 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21 et au respect des engagements de la Convention des Maires.

En savoir+

Chef de projet plan climat : Hélène Dourneau
05 56 93 65 89 - hdourneau@cu-bordeaux.fr
Site de la Communauté Urbaine de Bordeaux :
www.lacub.fr
Site du label Cit'ergie® : www.citergie.ademe.fr
Site du forum eea® : www.european-energy-award.org
Conseiller Cit'ergie® : Sébastien Denis

Cit'ergie® en pratique

Cit'ergie® permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie® :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique Energie Climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en œuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en œuvre s'opère en continu et tous les quatre ans le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de la Communauté urbaine de Bordeaux dans les six domaines du label

Développement territorial

Dans la continuité de son Agenda 21 et de son PCET, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) confirme son engagement en faveur du développement durable avec la « Métropole sobre », un des axes du Projet Métropolitain à l'horizon 2030 qui promeut l'économie des ressources et la santé environnementale. La CUB s'est ainsi engagée dans la réalisation d'un quartier « zéro énergie » (ZAC Bastide Niel), et dans l'opération « 50 000 logements le long des axes de transport collectif », un des douze travaux du projet métropolitain.



Patrimoine de la collectivité

Le plan patrimoine durable fixe les objectifs à 2020 de réduction des consommations énergétiques (80 kWh/m² d'énergie finale), d'émissions de GES (0 rejet de CO₂) et d'énergies renouvelables (7%) sur le patrimoine bâti et les écoles communautaires.

La réhabilitation de l'emblématique Hôtel de la CUB (2009-2013), vise une division par deux des consommations énergétiques (passage de 7 000 MWh/an à 3 500 MWh/an).

Les besoins de chauffage et de rafraîchissement des 28 200 m² (600 agents) sont obtenus grâce à la récupération d'énergie à partir des eaux usées (collecteur d'une surface d'échange de 280 m² - ci-dessus) et un appoint géothermie. Le montant total de l'opération s'élève à 32,7 millions € HT.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Fort de sa prise récente d'une partie de la compétence réseaux de chaleur, la CUB a initié trois études de faisabilité de réseaux de chaleur portant sur plus d'un million de m² de SHON raccordée. Par ailleurs, elle a engagé un programme d'amélioration des services publics de l'eau et de l'assainissement, avec des objectifs de rendements performants. Ainsi, celui du réseau d'eau potable doit passer de 81,3% à 87% d'ici à 2020. À noter : les principales stations d'épuration de la CUB sont équipées de digesteurs, permettant une valorisation de 91,5% des boues ; le pourcentage de chaleur issue de l'incinération des déchets de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères des Hauts de Garonne atteint 73,6%.



Mobilité

La CUB a mis en place une politique en faveur des transports en commun. Différents travaux en vue d'étendre le réseau de tram sont engagés (33,5 km d'extension), ainsi

que la création d'une ligne supplémentaire et d'une ligne de tram-train. Le schéma d'amélioration de la vitesse commerciale est en déploiement (avec comme ambition d'atteindre pour les bus de ville la vitesse de 21 km/h, à savoir une vitesse commerciale identique à celle du tram). Afin d'inciter à l'utilisation du vélo, une politique dédiée comprenant un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques a été adoptée en octobre 2012.

Organisation interne



La CUB a engagé une politique d'achats durables, récompensée par le trophée de la commande publique en 2009 (ci-contre). Des clauses sociales

et environnementales avec critères d'évaluation sont intégrées de façon systématique dans les marchés et la CUB utilise une nomenclature développement durable sur plus de 200 produits. Des permanences bimensuelles info-énergies sont tenues toutes les quinze semaines à l'attention du personnel communal.

Communication et coopération

La Communauté Urbaine de Bordeaux a souhaité favoriser l'appropriation de sa politique énergétique par les acteurs du territoire. Cette politique de sensibilisation s'étend aux bailleurs sociaux pour lesquels des conventions financières éco-conditionnées ont été mises en place. Autre volonté de la CUB, le développement d'une stratégie agricole en vue de promouvoir les circuits courts, par exemple par le biais d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture pour la réalisation de diagnostics agricoles.